



Plan local d'urbanisme

Règlement - document graphique

Légende

- Limite communale
- Bâtiment
- Parcelle
- PRESRIPTIONS
 - Diversité commerciale à protéger ou à développer au titre de l'article L151-16 du code de l'urbanisme
 - Espace public remarquable protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme
 - Haie remarquable protégée au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme

Commune du **FENOULLER**

Arrêté le 29 avril 2019 et approuvé par le conseil municipal le



Liste des emplacements réservés		
N°	Raison	Surface (m²)
01	Emplacement réservé n°1 - opération centre bourg	432
02	Emplacement réservé n°2 - opération centre bourg	104
03	Emplacement réservé n°3 - opération centre bourg	20
04	Emplacement réservé n°4 - opération centre bourg	141
05	Emplacement réservé n°5 - opération centre bourg	434
06	Emplacement réservé n°6 - opération centre bourg	140
07	Emplacement réservé n°7 - Emplacement voie, rue du Petit Beaupré	186
08	Emplacement réservé n°8 - Emplacement voie, chemin de la Bougère au Grenouillet	2036
09	Emplacement réservé n°9 - Emplacement voie, chemin de la Bougère au Grenouillet	234
10	Emplacement réservé n°10 - acquisition du moulin pour restauration	1184
11	Emplacement réservé n°11 - station d'épuration des eaux du puits à eau gratuite	239
12	Emplacement réservé n°12 - Emplacement voie	869
13	Emplacement réservé n°13 - assés	254
14	Emplacement réservé n°14 - Emplacement voie	587
15	Emplacement réservé n°15 - aménagement cycle et piéton	2183
16	Emplacement réservé n°16 - assés	718
17	Emplacement réservé n°17 - chéminement piédon, restauration 2H, coule verte	2790
18	Emplacement réservé n°18 - Emplacement voie	977
19	Emplacement réservé n°19 - site coule	804
20	Emplacement réservé n°20 - Emplacement voie	298
21	Emplacement réservé n°21 - chéminement piédon	612
22	Emplacement réservé n°22 - chéminement piédon	6379
23	Emplacement réservé n°23 - Poste rétroéclairage	189
24	Emplacement réservé n°24 - opération centre bourg	41
25	Emplacement réservé n°25 - opération centre bourg	35
26	Emplacement réservé n°26 - opération centre bourg	2
27	Emplacement réservé n°27 - opération centre bourg	88

Zonage et secteurs

- 1AU
- 1AUE
- 1A
- Aenr
- Ap
- N
- NI
- NI
- Nr
- U
- Ua
- UE
- UL
- UT



Echelle
1/1200

LES BARRIERES

PROJET

NI

- *OAP du secteur des Barrières*

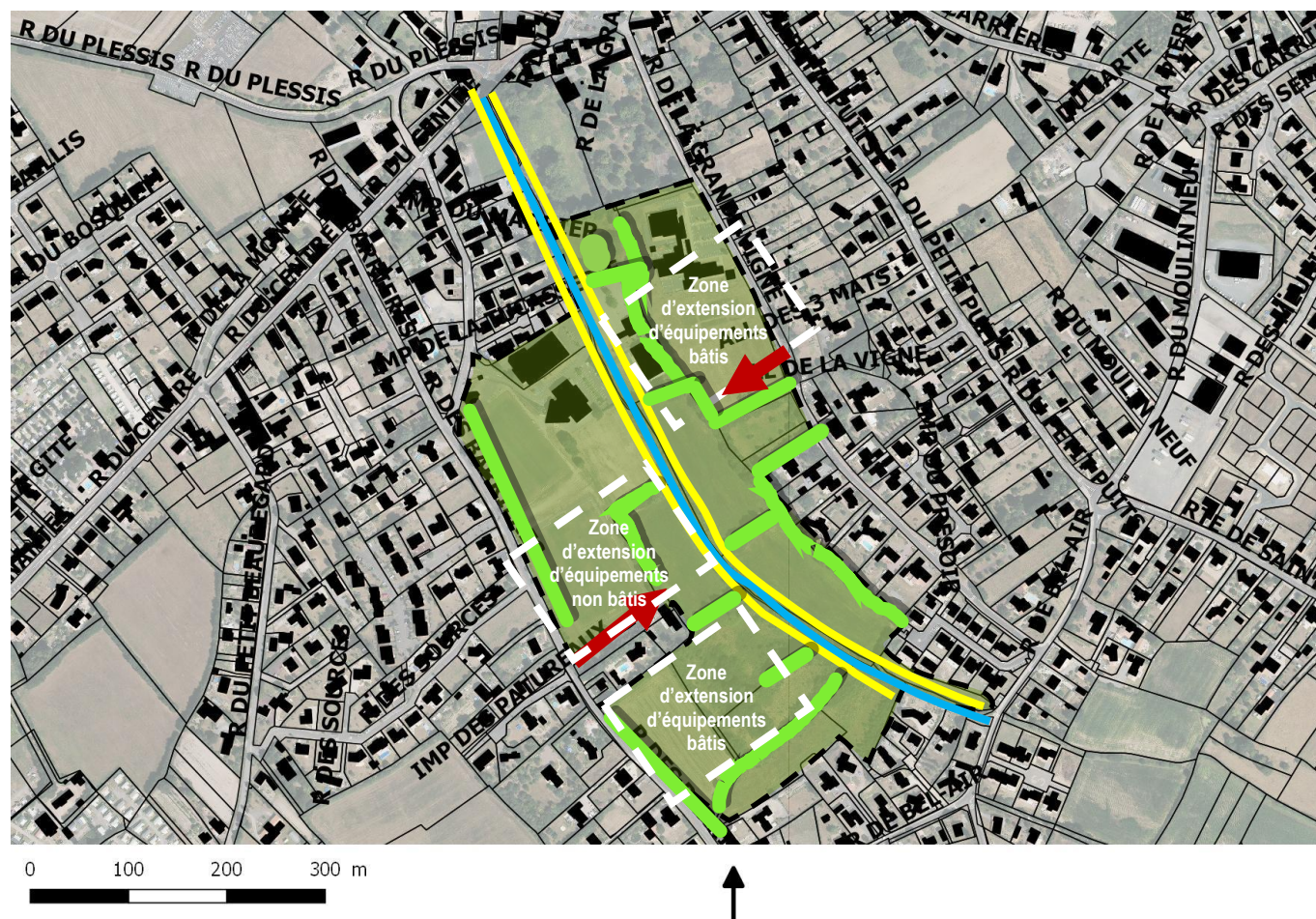


Etat des lieux :

Ce secteur situé au sein de l'enveloppe urbaine porte pour partie les équipements de la commune (stades, écoles...). La partie située au sud-est est plus naturelle et agricole. Un ruisseau traverse le secteur qui porte des zones humides repérées par le SAGE. De belles haies de chênes sont visibles sur le site.

Photos :





Orientations :

La vocation principale de ce secteur est la réalisation d'équipements publics.

Des franchissements du cours d'eau pourront être envisagés s'il s'agit de dispositifs pensés dans des matériaux naturels (bois...) et seulement pour des modes de cheminements doux.

Une coulée verte sera aménagée le long du cours d'eau. Le caractère naturel du cours d'eau devra être conservé, notamment en maintenant sa ripisylve.

Le cadre paysager et bucolique du site devra être maintenu.

Les voies de desserte créées seront prévues en impasse pour éviter de dénaturer le cours d'eau mais aussi pour limiter la pénétration dans le site des automobiles. Ces voies et leurs accessoires (cheminements doux, parkings) devront être créées dans des matériaux qui s'intégreront de façon harmonieuse au cadre paysager et bucolique du site.

Au nord/est du cours d'eau, est prévue une zone d'extension d'équipements non bâtis d'environ 0.8 ha pour la création d'un skate parc et d'un city parc, une aire de pique-nique.

Au sud/est du cours d'eau, est prévue une zone d'extension d'équipements bâtis d'environ 1.9 ha pour la réalisation d'une salle polyvalente.

Au nord du cours d'eau, est prévue une zone d'extension d'équipements bâtis d'environ 0.6 ha pour la réalisation du pôle enfance, jeunesse.